

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.81

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à M. Patrick FERRARI.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie DREUILHE, Mme Monique PONS, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : AUGMENTATION TEMPS DE POSTE - REFERENT ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE.

Exposé :

Dans le cadre de la création du Pôle Famille, le poste de référent environnement développement durable, créé par délibération N°2023.07 du 30 janvier 2023, répond aux objectifs du PEDT et voit ses missions s'élargir à toutes les structures de l'enfance (écoles, structures petite enfance) et à la sensibilisation des agents de la collectivité.

Afin d'exercer au mieux ces nouvelles missions, il convient d'augmenter le temps de travail de cet emploi pour un passage de 30h à 35h.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en sa séance du 11 mai 2023 pour augmenter le temps de travail de ce poste,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de modifier le temps de travail du poste de référent environnement développement durable correspondant au grade d'adjoint d'animation d'un temps non complet 30h à un temps complet de 35h à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de projet.

Article 3 : de prévoir la dépense au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement